

Annexe IV - POSTES A COMPETENCES PARTICULIERES - Mouvement 2021 -

TPD = affectation à titre définitif

PRO = affectation à titre provisoire

Pour certains postes spécifiques, l'article 1-4 du décret n°82-624 du 20 juillet 1982 prévoit que l'exercice de responsabilités ne pouvant par nature être partagées est incompatible avec le bénéfice d'un temps partiel de droit. Après examen au cas par cas des demandes et si l'incompatibilité est avérée, l'octroi du temps partiel est subordonné à l'affectation dans d'autres fonctions pour l'année scolaire.

ASH				
Intitulé du poste	Priorités ** les enseignants titulaires du CAPA-SH sont réputés être titulaires du CAPPEI (cf circulaire MENESR-DGESCO n° 2017-026 du 14/02/2017)	Modalité d'affectation	Mode d'accès	Numéro de fiche de poste
Directeur de CMPP	Inscription sur la liste d'aptitude correspondante prévue par le décret n° 74-388 du 08 mai 1974 et la circulaire n° 76-010 du 14 janvier 1976	TPD	Commission classement Contacter l'association gestionnaire (PEP 12)	1
1/2 Maison départementale de l'enfance et de la famille MDEF / 1/2 ULIS collège "Jean Moulin" Rodez	1 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS détenant une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD	Commission classement	2
	2 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	3 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2021 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	4 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Responsable local et enseignant spécialisé à la maison d'arrêt	1 - Enseignant titulaire du CAPPEI "Enseigner en milieu pénitentiaire ou centre éducatif fermé", CAPA-SH ou CAPSAIS option F ou D.	PRO la 1ère année puis TPD	Commission + barème Contacter l'administration pénitentiaire Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'EN de circonscription	3 & 3 bis
	2 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	PRO la 1ère année puis TPD		
	3 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2021 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	4 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Centre éducatif fermé	1 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS détenant une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD	Commission + barème Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'EN de circonscription	4
	2 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	3 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2021 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	4 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Enseignant référent ASH	1 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS.	TPD	Commission classement Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'EN de circonscription	5
	2 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2021 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	3 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Secrétariat commission des droits et de l'autonomie (CDA - MDPH)	1 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS.	TPD	Commission classement Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'EN de circonscription	6
	2 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Postes ULIS en collège ou lycée	1 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS détenant une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD	Commission classement	7
	2 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	3 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2021 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	4 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
ULIS école F. Foch RODEZ pour enfants autistes et souffrant de troubles envahissants du développement	1 - Enseignant titulaire d'un CAPPEI "tous parcours ULIS UE", CAPA-SH ou CAPSAIS option D.	TPD	Commission + barème Contacter l'EN de circonscription et l'EN ASH Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'EN de circonscription	8
	2 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	3 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2021 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	4 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Unité d'enseignement autisme classe maternelle (IME La Roquette, externalisé à l'école Jean-Albert Bessière de RODEZ)	1 - Enseignant titulaire d'un CAPPEI avec une certification en autisme ou dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement TSA correspond au poste. Enseignant titulaire du CAPA-SH ou CAPSAIS de l'option correspondant au poste.	TPD	Commission + barème Contacter l'EN ASH Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'EN de circonscription	8 bis
	2 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	3 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2021 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	4 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Suivi des enfants en situation de handicap - Coordination du SEI 12	1 - Enseignant titulaire d'un CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS.	TPD	Commission classement Contacter l'EN ASH Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'EN de circonscription	13
	2 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2021 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	3 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Enseignant coordonnateur Atelier relais	1 - Enseignant titulaire d'un CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS.	TPD	Commission classement Contacter l'EN ASH et l'EN -IO Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'EN de circonscription	14
	2 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2021 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	3 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
Poste enfants de familles itinérantes et du voyage (EFIV)		TPD	Commission + barème Contacter l'EN de circonscription et l'EN ASH Adresser une lettre de motivation à l'IA-DASEN s/c de l'EN de circonscription	16 & 16 bis
Enseignant ressource « trouble du spectre de l'autisme » (TSA)	1 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS détenant une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD	Commission classement Contacter l'EN ASH Adresser un CV et une lettre de motivation à l'IA-DASEN et à l'EN ASH s/c de l'EN de circonscription	28
	2 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	3 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2021 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		

**AUTRES POSTES A COMPETENCES PARTICULIERES**

Intitulé du poste	Priorités	Modalité d'affectation	Mode d'accès	Numéro de fiche de poste
<b>Conseiller pédagogique départemental (arts visuels, éducation musicale, langue et culture régionale, langues vivantes étrangères, EPS)</b>	1 - Enseignant titulaire du CAFIPEMF de la spécialité.	TPD	Commission classement Se renseigner auprès de l'EN adjoint Adresser la fiche de candidature à la DSDEN	17
	2 - Enseignant titulaire d'un autre CAFIPEMF.	PRO		
	3 - Enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF.	PRO		
<b>Conseiller pédagogique départemental mission 1er degré et mathématiques mission Torossian / français</b>	1 - Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF.	TPD	Commission classement Se renseigner auprès de l'EN adjoint Adresser la fiche de candidature à la DSDEN	17
	2 - Enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF.	PRO		
<b>Conseiller pédagogique de circonscription</b>				
a) Généraliste	1 - Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF.	TPD		
	2 - Enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF.	PRO		
b) ASH / ASH + PIAL (pôle d'inclusion des accompagnements localisés)	1 - Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI.	TPD	Commission classement Se renseigner auprès des IEN concernés Adresser la fiche de candidature à la DSDEN	18 & 18 ter
	2 - Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF qui s'engage à passer le CAPPEI durant l'année de sa nomination à titre provisoire.	PRO		
	3 - Enseignant titulaire d'un CAPPEI qui s'engage à passer les épreuves du CAFIPEMF durant l'année de sa nomination à titre provisoire.	PRO		
c) EPS	1 - Enseignant titulaire du CAFIPEMF EPS.	TPD		
	2 - Enseignant titulaire d'un autre CAFIPEMF.	PRO		
	3 - Enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF	PRO		
d) ERUN	1 - Enseignant titulaire du CAFIPEMF TRE (technologies et ressources éducatives).	TPD		
	2 - Enseignant titulaire d'un autre CAFIPEMF.	PRO		
	3 - enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF.	PRO		
<b>Animateur langues vivantes</b>		TPD	Commission + barème Contacter l'EN en charge de la mission langues vivantes	18 bis
<b>Poste fléchi langue bilingue</b>		TPD	Commission + barème Contacter l'EN de circonscription concerné et l'EN en charge de la mission langues vivantes	22
<b>Postes à sujétion spéciale occitan (adjoints et TR)</b>	Les enseignants issus du concours spécial et les enseignants titulaires d'un poste à sujétion spéciale occitan pendant l'année scolaire en cours ne passent pas devant la commission.	TPD	Commission + barème Contacter l'EN de circonscription et la conseillère pédagogique langue et culture régionales	23
<b>Scolarisation des enfants de moins de 3 ans</b>		TPD	Commission + barème Contacter l'EN de circonscription concerné	26
<b>Coordonnateur REP</b>		TPD	Commission classement	27
<b>POSTES HORS COMMISSIONS LIES A UNE FICHE DE POSTE OU UNE PRIORITE PARTICULIERE</b>				
Intitulé du poste	Priorités	Mode d'accès		Numéro de fiche de poste
<b>Postes à l'unité médico-psychologique (UMP) et Poste d'adjoint spécialisé hôpital de RODEZ - SAPAD CMPP</b>	1 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS détenant une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD	Barème	9 & 10
	2 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS ne détenant pas une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste.	TPD		
	3 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2021 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	4 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
<b>Postes CMPP : - enseignants rééducateurs - centre de référence TSA / hôpital de Rodez et CMPP</b>	1 - Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS.	TPD	Barème	11 & 12
	2 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2021 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	3 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
<b>Postes au CDDS (3 postes)</b>	1 - Enseignants titulaires du CAPPEI détenant le parcours correspondant au poste (ULIS UE troubles fonctions auditives ou ULIS UE troubles fonctions visuelles selon le poste). Enseignants titulaires du CAPA-SH ou CAPSAIS A ou B selon le poste  + Les enseignants se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction visuelle doivent justifier d'une première compétence en braille et outils numériques afférents préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant aux modules d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle. Les enseignants se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction auditive doivent justifier du niveau A1 en langue des signes française (LSF) ou langue parlée complétée (LPC).	TPD	Barème	
	2 - Enseignant inscrit au CAPPEI 2021 et qui suit une formation à la préparation du CAPPEI.	PRO		
	3 - Enseignant non spécialisé.	PRO		
<b>Poste enseignant maître formateur</b>	Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF.	TPD	Barème	
<b>Poste élèves allophones nouvellement arrivés (EANA UPE2A)</b>	1 - Enseignant possédant la certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou un diplôme de MASTER en FLS ou français langues étrangères.	TPD	sauf pour pour le poste couplé avec EFIV (16 bis) : commission + barème	15 & 16 bis
	2 - Enseignant non certifié s'engageant à présenter cette certification.	PRO		
<b>Directeur d'école de 2 à 10 classes et plus</b>	Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école à 2 classes et plus  N.B.: les enseignants non inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école, qui sont nommés à titre provisoire sur un poste de direction publié vacant à la phase principale du mouvement précédent, peuvent bénéficier l'année suivante d'une priorité de réaffectation sur ce poste s'ils le souhaitent et s'ils sollicitent et obtiennent l'inscription sur la liste d'aptitude correspondante.	TPD	Barème	